

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, session 2023, dans l'académie de NANTES.

Le président de l'Université d'Angers,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de NANTES, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, au titre de l'année 2023, dans l'académie de NANTES :

Monsieur GALISSON-VEILLE Ludovic, ingénieur d'études de classe normale, président, Université d'Angers, Angers.

Madame LORET Veronique, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Université d'Angers, Angers.

Madame BOITIER Nathalie Lina, ingénieure de recherche de 1ère classe cnrs, experte, Centre national de la recherche scientifique, Montpellier.

Madame BOTTICCHIO Nathalie, assistante ingénieure, experte, Université Gustave Eiffel, Villeneuve-d'Ascq.

Monsieur JEHANNO Yvon, attaché principal d'administration de l'etat, Université du Mans, Laval.

Monsieur NICOLET Yann, assistant ingénieur, Nantes Université, Nantes.

Monsieur BRUGGEMAN Jean-François, ingénieur de recherche de 2ème classe, suppléant, Université d'Angers, Angers.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Angers , le 15 mai 2023